

Communiqué de presse

Assurance chômage : Le GHR salue la volonté du gouvernement à inciter davantage encore à la reprise d'activité, mais appelle à réviser le bonus-malus

Le Premier Ministre a présenté ce weekend les contours de la prochaine réforme de l'assurance chômage.

Les premières mesures concernent le durcissement des conditions d'accès au chômage puisque les salariés devront travailler huit mois au lieu de six pour être indemnisés et l'abaissement de la période d'indemnisation de trois mois des chômeurs.

Pour Catherine Quérard, Présidente du GHR, « ces mesures forcent à l'activité et méritent d'être saluées alors que le secteur est confronté à un manque cruel de main d'œuvre puisqu'il manque entre 200 000 et 250 000 salariés chaque année.

Une mesure continue toutefois d'irriter profondément les professionnels du secteur : le **bonus-malus** qu'ils jugent profondément injuste

Alors que le gouvernement prévoit de maintenir et même d'étendre à d'autres secteurs (voire de généraliser) le **bonus-malus**, un dispositif qui a pour objet de « malusser » la contribution d'assurance chômage des entreprises qui recourent de façon importante à des contrats à durée déterminée, le GHR veut profiter de l'occasion pour le réviser.

Le GHR a alerté ainsi le gouvernement sur les conséquences préjudiciables du bonus-malus qui augmente jusqu'à un point la contribution d'assurance chômage (de 4,05 à 5,05% du salaire brut) des entreprises assujetties.

Pour Catherine Quérard, « les contrats courts et les contrats saisonniers font partis de l'organisation et du fonctionnement des entreprises du secteur HCR qui sont confrontées à de fortes variations de leur activité.

Il s'agit des entreprises saisonnières. Il s'agit aussi des entreprises, comme les traiteurs organisateurs de réceptions et de l'évènementiel, où l'usage est constant de ne pas recourir aux CDI en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire des emplois. Ces traiteurs n'ont en effet pas d'autres solutions que d'embaucher des extras sous CDDU à chaque commande de mariages, de cérémonies et autres événements dont ils assurent la restauration.

Une solution doit être trouvée. Il faut en finir avec la surtaxation des contrats courts et des contrats saisonniers d'autant plus que l'équilibre financier du régime d'assurance chômage n'est pas menacé.»

Le GHR a écrit au Premier ministre pour lui demander d'exclure les contrats saisonniers et les CDDU du bonus-malus.

*source Akto

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtels & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le GNI, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le SNRTC, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le SNRPO, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée. Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.